

D/2021/DP-DSSU/ 2 2 8 - - -

22 AVR. 2021

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé
Mesdames et Messieurs les Délégués du Ministère de la Santé aux
Provinces et Préfectures du Royaume
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Centres Hospitaliers

Objet : Opération nationale de dépistage et de prise en charge des problèmes de santé de la population scolaire, Année scolaire 2020-2021

La Visite Médicale Systématique (VMS) est une activité d'une importance capitale pour les enfants et les jeunes scolarisés. En effet, elle permet d'apprécier l'état de santé global des élèves, de déceler et de prendre en charge tout problème susceptible d'avoir une incidence sur la santé et les apprentissages. La VMS a aussi pour vocation de protéger les enfants des risques sur la santé de certains comportements. Aussi, cette action est une composante phare du Programme budgétaire 702 et constitue un engagement important dans le projet de performance.

Dans ce sens, et afin d'améliorer l'accès de la population scolarisée aux prestations de soins, le Ministère de la Santé, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de l'Intérieur, organise **l'opération nationale de dépistage et de prise en charge des problèmes de santé de la population scolaire, et ce, à partir du 26 avril 2021.**

1. Objectifs de l'opération et population cible

L'opération, ciblera les enfants inscrits en préscolaire, les élèves de la première année du primaire et ceux de la première année de l'enseignement collégial, elle concernera aussi les élèves scolarisés en situation du handicap ainsi que les élèves de l'enseignement traditionnel. Cette opération aura pour objectifs de :

- Garantir un examen médical systématique global ;
- Assurer le dépistage des troubles sensoriels (auditifs et oculaires), troubles neuropsychiatriques, troubles de croissance ;
- Vérifier et compléter le statut vaccinal selon les situations ;
- Prendre en charge les différents problèmes de santé dépistés.

C'est aussi l'occasion pour sensibiliser les élèves sur les mesures de prévention contre des maladies et sur l'importance de l'adoption du mode de vie sain.

2. Modalités d'organisation de l'opération

En raison du contexte épidémiologique actuel en rapport avec la pandémie du Covid-19 et de ses répercussions sur les systèmes de la santé et de l'éducation (organisation du temps scolaire, mobilisation des ressources du système de santé...), Cette opération sera menée **exceptionnellement selon l'un des scénarii suivants**, et ce, selon le contexte et les spécificités locorégionales.

3. Dispositions de facilitation de l'accès à la prise en charge des élèves

La réussite de cette opération est tributaire de la mise en place d'un circuit de référence et de contre référence permettant de prioriser les élèves dans les différentes structures de soins.

A cet égard, les mesures nécessaires facilitant la prise en charge des élèves dépistés au cours de cette opération doivent être entreprises, et ce, à travers :

1. La communication du planning des consultations spécialisées au SRES afin d'assurer sa diffusion auprès des ESSP et des équipes chargées du dépistage ;
2. La désignation d'un point focal au niveau de chaque structure hospitalière chargé d'accueillir et d'orienter les élèves référés, et ce, en coordination avec l'équipe du SRES ;
3. La prise en charge gratuite des élèves référés ne disposant d'aucun mode de couverture médicale durant l'opération.

4. Aspects liés à la gouvernance

Pour veiller au bon déroulement de l'opération, une organisation permettant la coordination, l'appui et le suivi des interventions à tous les niveaux doit être instaurée dans le but de mettre en œuvre des mesures de coordination à l'échelon intra sectoriel et avec les partenaires.

5. Suivi et évaluation de l'opération

Afin d'assurer l'accompagnement et le suivi réguliers de cette opération, des supports d'information, dont les modèles sont ci-joint, doivent être établis par chaque Province/Préfecture et acheminés par les Directions régionales à la Direction de la Population. Ces supports sont comme suit :

- Le plan d'action ;
- Le rapport hebdomadaire des activités ;
- Le bilan global de l'opération incluant récapitulatif régional et les bilans provinciaux

Aussi, ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir assurer une large diffusion des directives de la présente circulaire à l'ensemble des structures de santé relevant de votre autorité, de suivre de près la préparation et la mise en œuvre de cette opération et d'entreprendre les mesures nécessaires en coordination avec nos partenaires pour garantir toutes les chances à sa réussite.

Ministre de la Santé

Khalid AIT TALEB